POUR UNE ÉTHIQUE CLINIQUE DANS LE CADRE JUDICIAIRE

Danièle Epstein

LECTURES

TEMPS D' ARRÊT

Les travailleurs sociaux et les cliniciens qui exercent dans le cadre de la Justice sont amenés à rencontrer les jeunes les plus déstructurés, au fil des accidents de leur parcours.

Face à la violence de ces adolescents qui errent dans la confusion de leurs repères, l'auteur témoigne de l'incontournable dimension clinique des prises en charge éducatives: cela implique que l'adolescent ne doit pas être mis en place d'objet passif de la justice, mais de Sujet actif de son histoire, qu'il se sache partie prenante de son devenir.

En privilégiant le patient travail avec chacune de ces familles, Danièle Epstein s' attache à ce que ces adolescents «en éclats» se repèrent dans leur propre vie, pour pouvoir un jour trouver leur place dans un monde habité de liens, de mémoire et de projets.

Le propos met l'accent sur la nécessité d'un nouage structurant autour de la Loi – loi sociale et loi symbolique – pour que l'articulation de la clinique et du judiciaire prenne sens pour ces jeunes, qui sans le savoir, en appellent à la Loi.

Temps d' Arrêt:

Une collection de textes courts dans le domaine du développement de l' enfant et de l' adolescent au sein de sa famille et dans la société. Une invitation à marquer une pause dans la course du quotidien, à partager des lectures en équipe, à prolonger la réflexion par d' autres textes.



Coordination de l' aide aux victimes de maltraitance
Secrétariat général
Ministère de la Communauté française
Bd Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
yapaka@yapaka.be



Pour une éthique clinique dans le cadre judiciaire

Danièle Epstein

Temps d'Arrêt :

Une collection de textes courts dans le domaine de la petite enfance. Une invitation à marquer une pause dans la course du quotidien, à partager des lectures en équipe, à prolonger la réflexion par d'autres textes…

Psychologue et psychanalyste, Danièle Epstein a travaillé de nombreuses années à la Protection Judiciaire de la Jeunesse à Paris, sur ordonnance des juges des enfants ou des juges d'instruction. Au sein d'équipes éducatives, de centres fermés en foyers de semi-liberté, puis en milieu ouvert, elle a contribué à la prise en charge de mineurs suivis dans le cadre de mesures d'assistance éducative ou de mesures pénales.

Fruit de la collaboration entre plusieurs administrations (Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique, Direction générale de l'aide à la jeunesse, Direction générale de la santé et ONE), la collection Temps d'Arrêt est éditée par la Coordination de l'Aide aux Victimes de Maltraitance. Chaque livret est édité à 10.000 exemplaires et diffusé gratuitement auprès des institutions de la Communauté française actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Les textes sont également disponibles sur le site Internet www.yapaka.be

Comité de pilotage :
Jacqueline Bourdouxhe, Nathalie Ferrard, Gérard Hansen, Françoise Hoornaert, Perrine Humblet, Roger Lonfils, Cindy Russo, Reine Vander Linden, Jean-Pierre Wattier, Dominique Werbrouck.

Coordination :
Vincent Magos assisté de Diane Huppert, Philippe Jadin et Claire-Anne Sevrin.

Avec le soutien de la Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française.

Éditeur responsable : Henry Ingberg – Ministère de la Communauté française – 44, boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles. **Janvier 2007**

Sommaire

Pour une éthique clinique dans le cadre judiciaire

«Pour traiter des enfants à tendance anti-sociale, il est essentiel et vital de comprendre que l'acte anti-social exprime un espoir»[1]

D.W. Winnicott

1. D.W. Winnicott, *Déprivation et délinquance*, Chap. 14, La tendance anti-sociale, 1994.

Clinique et judiciaire: Entre intime et collectif

L’insécurité gronde au quotidien. Elle pourrit la vie des quartiers, alimente la chronique des médias. Elle fait le fonds de commerce des politiques, qui proposent de traiter l’effet sans interroger la cause, de désigner l’arbre à abattre pour mieux cacher la forêt qui se meurt.

Plus la société se délite, plus nos enfants « délinquent », plus la société se désintègre, plus l’intégration est difficile. Entre intime et collectif, ils sont le symptôme d’une société déboussolée, qui a perdu son centre de gravité. De plus en plus jeunes, à l’âge où ils devraient jouer « au gendarme et au voleur », ils passent à l’acte pour de vrai. Aussi déstructurés que le monde qui les porte, ils échouent à prendre pied dans un monde qui ne les attend pas. Ils brûlent leurs cartouches en brûlant leur quartier, ils flambent leur vie en incendiant leur quotidien. Ça flambe au dehors, mais c’est eux qui flambent en dedans. « Têtes brûlées », au vif de leurs passions adolescentes, ils laissent derrière eux des terres brûlées, traces de leur désespérance.

Un regard, un geste, un mot, et les voilà livrés à l’étincelle qui allume, « ils ont la rage », la rage de vivre. Du tumulte des éprouvés, ils ne peuvent en passer aux mots pour le dire. Faute de transcription, l’affect s’accumule dans le corps, et les accule, jusqu’à l’instant catastrophe, jusqu’au passage à l’acte. Incapables de se pro-jeter dans l’avenir, ils se jettent en avant dans l’urgence de la satisfaction ici et maintenant.

Entre l'insistance des modèles médiatiques, les sollicitations commerciales et la réalité frustrante, ils comblent le vide du quotidien, à la recherche de trompe-l'œil et de faux-semblants pour masquer leur désenchantement.

D'incivilités en dégradations, de bizness en racket en agressions, ils s'arrachent de la grisaille de leur vide quotidien et franchissent l'Interdit, dans une dérive collective. De ratages en exclusions, en explosions, ils enchaînent les rejets : enfants in-désirables, ils sont devenus adolescents « in-casables », qui hurlent leur rage de vivre envers et contre tous, envers et contre tout. Leur angoisse déferle, explose, comme pour marquer leur existence, à la mesure de leur sentiment d'inexistence. Ils se font lourds pour lester leur errance, pour peser dans le plateau de la balance.

Au fil des années, nous les avons rencontrés sur ordonnance judiciaire, dans un Centre d'Action Éducative parisien, dépendant du Ministère de la Justice. Enfants de l'exil ou enfants du terroir en mal d'identité, enfants violents, paumés, mal-aimés, enfants en danger, devenus dangereux, ils font parler d'eux, sans que jamais ils ne parlent, sans que jamais on ne leur parle.

Ils font peur, ils ont peur, ils fuient leur peur

Ils font peur. Peut-être parce qu'ils ont peur, et qu'ils fuient leur peur, une peur informe, enkystée, qu'ils conjurent dans une fuite en avant: peur

de l'avenir, peur de l'échec, peur de la peur qu'ils suscitent et de l'image qu'on leur renvoie, peur du rejet dans lequel ils se précipitent, peur de devenir adultes. Une peur sans objet, dans un monde sans projet, parce que sans passé, un monde bouché.

Car l'insécurité, c'est aussi la leur, l'insécurité d'un passé évidé, l'insécurité d'un monde sans devenir, de ne pouvoir s'étayer sur le passé, l'insécurité du présent quand la jungle fait loi à la place de la Loi, l'insécurité affective quand il n'y a personne à qui se fier.

Derrière leurs coups d'éclat, il nous faut en effet supposer leur détresse. Non pour renforcer leur plainte, non pour soutenir leur revendication, non pour ne voir en l'agresseur que la victime qu'il fut, mais pour entendre ce qu'ils veulent ignorer de leur fragilité, de la fragilité du socle sur lequel ils se sont étayés : un terrain miné, une histoire en lambeaux, trouée de silences, déchirée de traumas. Quand les dommages s'accumulent au fil des générations, le désir se ravale à l'exigence tyrannique que rien ne doit manquer. Mais, à peine comblé, le trou n'en finit pas de se creuser, révélant les failles profondes sur lesquelles ils se sont édifiés.

Plus ils sont dans un enjeu de prestance, plus il importe de se représenter les failles de leurs fondations. Car leur caïdisme est le masque de leur dépression enfouie. Suspendus au-dessus de l'abîme, sans liens qui les tiennent, sans support identificatoire, sur fond de passé sans représentation, leurs défenses sommaires se sont sédimentées, puis bétonnées. Ils se terrent, dans un ghetto psychique, à la mesure de la terreur qui

les habite : « Il m’a regardé, il m’a traité… ».

Ils surfent sur l’écume de leur violence, et sans port d’attache, pris dans la tourmente, ils échouent à s’ancrer, et s’échouent entre police, justice et psychiatrie. C’est là qu’en ce carrefour de la clinique et du judiciaire, certains d’entre nous, dans leurs institutions, sont en première ligne pour entendre ce qui n’a pas encore trouvé mot pour se dire.

En ce temps-charnière, temps de tous les dangers, mais aussi de tous les espoirs – car rien n’est encore définitivement joué – on se saisira de cette occasion pour les aider à mettre en place les repères nécessaires à leur inscription dans le social. S’ils vivent de débrouilles, magouilles, et embrouilles, ils ont à découvrir qu’ils ne sont pas livrés au seul présent, mais qu’ils sont maillons d’une chaîne, au sein d’institutions qui règlent les rapports humains. Travailleurs sociaux et cliniciens, dans le sillage de la loi judiciaire, auront alors la possibilité d’être passeur de Loi, dans sa dimension dite symbolique.

On tentera ici d’ouvrir des pistes de réflexion pour ceux qui ont à faire à ces enfants en rupture, au seuil de ce point de bascule, ce point à la limite du non-retour qui mène à la grande exclusion.

Le magistrat est l’agent d’une rencontre qui sans lui n’aurait jamais eu lieu

On peut faire l’hypothèse qu’un jeune qui se retrouve devant un juge, pose une question à la Loi, il la pose mal, sans même savoir qu’il la pose, jusqu’à ce que le magistrat lui demande des comptes.

S’ils franchissent les limites, peut-être est-ce pour s’y heurter, en chercher la butée, dans l’attente que la loi fasse limite à leur toute-puissance. En transgressant un interdit, le délinquant, se met dans cette position particulière par rapport à la loi, de vouloir la provoquer ou l’incarner. Il se mesure à la Loi, l’expérimente, la fait exister pour exister, pour exister soi dans le lien à l’autre, un lien qui ne ligote pas, qui ne soit pas aliénant, mais qui libère, un lien pacifié par du tiers ?

Le juge des enfants, en place de représentant de la Loi, prend en compte celui qui l’a transgressée, pour qu’il soit comptable de ses actes, façon de lui dire qu’il compte, qu’il est pris en compte et non laissé pour compte, là où il s’imagine -pour solde de tout compte- ne rien devoir à personne parce qu’il ne serait rien pour quiconque.

En nommant la filiation (verticale) (untel, fils de, et de…), le magistrat inscrit un enfant dans un lien généalogique. Il lui signifie ainsi son droit à s’inscrire dans son histoire, au fil des générations, le droit de se reconnaître et d’être reconnu au sein du lien social. En le responsabilisant devant la loi, le juge introduit un lien de reconnaissance. Et ce

n'est qu'à partir du délit, ainsi reconnu et nommé, qu'il institue par son ordonnance un lieu de parole possible et un lieu d'écoute, pour des familles qui, pour la plupart, n'auraient jamais consulté.

C'est dans ce fil tracé par l'ordonnance du magistrat que le clinicien s'autorise à intervenir pour ouvrir la voie d'un questionnement. Car, il ne suffit pas qu'un juge dise la loi, qu'il impose contrôles et sanctions pour que s'inscrive la loi. Encore faut-il que le terrain psychique s'y prête, aussi est-ce dans la mesure où l'acte transgressif aura donné lieu à un travail psychique, que la décision du juge portera et prendra effet.
Si ces adolescents refusent toute contrainte, c'est paradoxalement lorsqu'ils sont contraints par la loi dont le juge est le représentant, qu'on peut les rencontrer. C'est lorsque leur violence à la dérive trouve sa butée judiciaire, que les conditions d'un travail clinique peuvent et doivent être posées. S'il importe que la loi, garante du lien social, soit énoncée, il importe aussi, que l'ordonnance judiciaire ne soit pas là pour faire couperet, mais ouverture.

Le Juge, au nom de la Loi, fait barre sur leur fuite en avant pour qu'ils se posent la question de ce qu'ils misent d'eux-mêmes au travers de leur mise en acte. Il est agent d'une rencontre qui sans lui n'aurait jamais eu lieu, une rencontre qui permet à des adolescents captifs d'un passé sans représentation, de construire leur histoire, de l'habiter au lieu d'en être habité.

De la réalité des faits à la réalité psychique

Le juge, en adressant un mineur et ses parents à rencontrer une équipe ouverte sur la dimension psychique, a ce choix de faire de l'événement judiciaire, un avènement de parole. C'est du moins l'enjeu clinique qui doit mobiliser notre énergie, dans une dynamique d'équipe : prendre appui sur la réalité des faits pour que s'ouvre la réalité psychique, celle qui, en chacun, cause ses actes. Le juge ponctue ainsi un agir transgressif, pour lui donner valeur de signal, signal d'un mal-être, qui n'a pas encore trouvé mot pour se dire. Ce faisant, il va permettre que l'acte délinquant ne soit pas banalisé, traité de façon standardisée, mais qu'il s'élabore, à partir d'une rencontre, entre un discours familial et un dire singulier.
Entre l'acte et son auteur, il y a toute la dimension de la réalité psychique à laquelle donner lieu, et qui, jusqu'ici, n'a eu d'autre issue que de se déverser en violences. Le travail éducatif et clinique va permettre d'accompagner un adolescent pour qu'il se réapproprie son acte et en interroge les ressorts.

Le carrefour de la clinique et du judiciaire, dans le cadre de nos institutions, peut être ce lieu, où vont se travailler les blessures qui, jusqu'ici, n'ont pas trouvé où se panser (penser), et qui s'enlisent, s'enflent de non-dits, jusqu'à traverser une vie, voire les générations. Peut-être, à cette condition, un adolescent pourra se poser dans la vie au lieu de s'éclater dans l'instant.

Là où l'adolescent met en scène et en actes un drame sans parole qui reste à articuler, là où

il lance des messages dont le texte inconnu de lui, reste à décoder, là où précisément, dans le brouillage des pulsions, ça ne cause pas, les équipes éducatives ont matière à travailler.

Atteindre ceux qui ne se laissent pas atteindre

À ce carrefour, où les adolescents ont à répondre de leur acte devant la loi, comment se mettre à l'écoute de ceux qui ne nous demandent rien, ceux qui sans le Juge des Enfants, représentant de la Loi, n'auraient jamais consulté ? Comment travailler avec ceux qui rejettent tout, qui nous rejettent et se font rejeter de partout ? Comment atteindre ceux qui ne se laissent pas atteindre ? Comment établir un lien de confiance, là où ils sont dans la méfiance et la défiance ? Comment établir et constituer du lien, là où le lien les menace ? Tels sont les paradoxes auxquels nous sommes confrontés avec ces enfants qui nous fuient et nous échappent, qui échappent aux parents, aux institutions, mais aussi et surtout qui s'échappent d'eux-mêmes, qui s'échappent de l'angoisse du vide qui les étreint. Ils semblent ne rien attendre de l'autre, sans doute à force d'avoir trop attendu pour rien. Déçus, ils se méfient… et nous défient : mieux vaut ne pas prendre le risque de s'attacher quand l'autre n'est pas fiable. Prisonniers de leur attitude de prestance qui masque l'échec, il y a, au-delà du refus manifeste, une demande latente, masquée, insoupçonnée, serait-ce sous forme de dénégation, comme du dépit amoureux. Ce dialogue qu'ils fuient, ils le cherchent, mais sous sa forme inversée. Aussi,

notre projet implique-t-il d'être nous-mêmes désirants pour susciter leur désir de rencontre, et que se mette en place un lien, là où l'attente et la confiance fut autrefois trahie.

Au-delà de leur rejet spectaculaire de la loi et du lien, il y a appel à l'autre, pour qu'il leur donne un re-père, quand ils ne savent plus à quel « père » se vouer.

Leur violence fait signal d'une souffrance, d'un enfant en souffrance, comme on dit d'une lettre qu'elle reste en souffrance, de n'avoir trouvé son destinataire, une lettre en instance, en instance d'être lue ou qui va au rebut : le rebut, voie de garage de ceux qui nous rebutent, les définitivement exclus… Il y a de l'offre, la nôtre, pourtant notre demande nous fait retour, retour à l'envoyeur, inconnu à l'adresse, abonné absent. Le destinataire est absent, absent à lui-même, représenté seulement par sa trace explosive.

Nous ferons ici l'hypothèse qu'en provoquant la loi, l'enfant délinquant cherche à la faire exister pour exister. Transgresser, s'en prendre à l'autre et à ce qui lui appartient, évoque une transposition sur la scène publique du drame privé d'un enfant qui en appelle au Père pour qu'il se montre et le rassure, lui mette des limites.

Supposons alors que le délit est un appel inconscient à l'autorité du juge, là où la fonction paternelle n'a pu prendre effet, un appel à la loi sociale, là où la Loi symbolique n'a pu s'inscrire dans sa fonction de pacification des pulsions.

Faire mentir le destin qui s'ébauche

Enfants revenus de tout, qui font comme s'ils n'attendaient rien, comme s'ils n'entendaient rien, ils en appellent pourtant à notre désir clinique pour relancer leur propre désir en attente. Un désir qui pourrait se dire avec les mots du poète Edmond Jabès : « pratiquer l'espoir, là où tout est résolu d'avance, pratiquer une ouverture dans un éternel avenir clôturé ». Faire brèche dans un avenir sans devenir, dans un devenir sans avenir, là où rien dans leur univers bouché ne devait arriver.

Lorsque nous les rencontrons, ils sont en voie d'exclusion. Pour autant, leur acte anti-social est facteur d'espoir, en ce qu'il porte la dimension inconsciente d'un appel, un appel qui ne se sait pas, un appel que nous avons à construire.

Là où l'histoire est si chargée qu'elle les pousse à détruire, à se détruire, la prise en charge dans le cadre judiciaire peut être ce lieu où mettre en mots les maux de leur histoire, quand la violence est le seul mode d'être qui les tient encore debout. Elle témoigne de ce qui en eux veut vivre, survivre à un passé nébuleux, face à un éternel présent immuable et un avenir clôturé. La haine est peut-être cet affect qui les tient, qui soutient leur désir radical : « Tant qu'il y a un ennemi et qu'il y a de la haine il y a de la vie et de l'espoir » écrivait le psychanalyste François Perrier. Winnicott, aussi, faisait de l'acte anti-social un facteur d'espoir, lié à la vitalité destructrice.

Aussi avons-nous à travailler avec leur désir de

vivre ou plutôt avec leur rage de vivre, serait-ce sous sa forme haineuse. C'est ainsi que nous pouvons faire mentir le destin qui s'ébauche, avant qu'il ne se ferme sur lui-même, et que leur vie ne bascule. Car ces enfants de la marge, qui s'excluent et sont exclus, risquent à la sortie de ce passage adolescent, de basculer dans la grande exclusion, celle dont on ne revient pas. Celle de ces hommes et de ces femmes qui ont bien essayé de parer aux chocs d'une vie sinistrée, puis fragilisés devant les coups de la vie, ils ont consenti, jusqu'à perdre pied, et se laisser couler. Ils sont, écrivait Rilke, « des pelures d'homme que le destin a recraché ». Ne sont-ils pas devenus sans-abri, SDF, d'avoir grandi sans abri psychique ?

Avec ces adolescents qui se soutiennent de l'énergie du désespoir, nous sommes en amont de la chute annoncée, aussi avons-nous à engager un travail clinique à partir de cette rencontre frontale avec la Loi, pour faire mentir le destin qui s'ébauche.

« Pratiquer une ouverture dans un éternel avenir clôturé », suppose que travailleurs sociaux et cliniciens s'appuient sur cette énergie du désespoir, pour la réintroduire autour d'un ancrage mobilisateur, dans l'économie psychique.

Parfois un petit rien fait écart, un petit rien inestimable en ce qu'il va permettre que se desserre l'étau de la malédiction, du mal-dit, pour qu'il laisse place à d'autres dires et aux autres possibles d'une vie.

Camélia ou la malédiction silencieuse

Ainsi en fut-il pour Camélia. Le juge nous confie une mesure d'Investigation et de Liberté Surveillée pour cette jeune fille de 17ans, mise en examen pour vols. En fugue, elle consent à faire la demande d'un foyer, rien de plus, insiste-t-elle. De ce « rien de plus », nous n'en croirons pas un mot. Elle ne sait pas encore qu'elle vient nous demander de l'aider à échapper à un passé qui lui colle à la peau. Quoiqu'elle fasse, elle a mal à ses parents, elle appelle au secours de ne pouvoir s'en détacher, ses parents qui font tache. Camélia croit savoir ce qu'elle veut, mais tout près du but, elle se heurte à quelque chose d'inconnu qui la dépasse, comme un interdit. Chacune de ses avancées sera ponctuée de passages à l'acte à tonalité suicidaire (fugues, alcoolisme, vols, drogue, voire prostitution), mais peut-elle s'autoriser à avancer, seule rescapée d'une histoire familiale naufragée ?

Ses parents, elle préfère les cacher. Ils ne sortent plus de chez eux, ne relèvent pas leur courrier (à quoi bon quand on ne sait pas lire), le téléphone est coupé. Comment faire venir les parents à notre premier entretien en présence de leur fille, qui dans la honte, s'oppose à leur venue au service ? Camélia fuit l'antre insalubre entre ordures qui s'amoncellent, et pourriture. Mais y revient, toujours et encore. Elle veut sauver ses parents de la vermine, venir à bout des immondices, qui gagnent inexorablement. Elle nettoie tant et plus, mais il lui faut renoncer chaque fois à sauver l'autre, pour se sauver elle, oublier l'abîme d'où elle s'origine, et fuir le cloaque où elle se noie. L'éducatrice passera rapidement à leur domicile, pour leur signifier que leur présence à ce rendez-vous nous importe, façon d'insister sur notre reconnaissance de leur place de parents, malgré leur déchéance. Notre insistance soulagera Camélia du poids de la honte et de l'énergie qu'elle mettait à les cacher.

La mère de Camélia est une enfant de l'Assistance Publique. Epileptique, alcoolique, elle se serait clochardisée, si elle n'avait rencontré le père dans le métro, qui lui offre gîte et couvert. De 40 ans son aîné, il est en exil de son pays natal, où il a laissé femme et enfants. C'était dans une autre vie… Son histoire est clivée. Après des dizaines d'années de bons et loyaux services à l'usine, un accident du travail le laisse comme orphelin. Il est retraité, quand il trouve sa raison de vivre à veiller sur cette femme en perdition : il la nourrit, la lave, la pouponne, la nourrissonne ; il s'alcoolise, lui aussi, pour ne pas perdre pied, pour ne pas perdre la face. De crises d'épilepsie en crises de délirium, entre médicaments et alcool, de scènes de violence en retrouvailles, le couple vit sa vie, cahin-caha, inséparable. Là où la vie pour les parents fut d'un coût exorbitant, là où les coups de la vie ont laissé des traces indélébiles – coups du sort, coups fourrés, coups physiques et psychiques – les enfants tracent parfois leur chemin à coups de poing.

Camélia est la dernière des 4 enfants, née dans des circonstances-catastrophe : enceinte de 7 mois, sa mère fait une crise d'épilepsie, heurte la cuisinière, s'ébouillante le ventre, et

accouche inconsciente. Dès la naissance, le père lui interdira de porter sa fille, de peur qu'elle ne la laisse tomber, et c'est la sœur de 3 ans son aînée, qui assurera la survie de l'enfant.

Faute d'avoir été autrefois bercée, parlée, caressée, Camélia, aujourd'hui, ne peut s'abandonner au sommeil. Elle se cogne la tête contre son lit pour s'endormir, elle s'auto-excite jusqu'à ce que la douleur dessine les contours de son corps, à défaut du regard maternel qui l'aurait unifiée.

Camélia connut de multiples placements, pour le meilleur et pour le pire. Protection hygiéniste, orthopédie normalisatrice, l'institution peut aussi être ce Lieu de vie pacifiant, qui offre à un Sujet la possibilité de ponctuer un temps de sa vie, la possibilité de se poser, de se poser la question de qui il est et de ce qu'il veut ou croit vouloir, pour interroger ce qui vient y faire barrage.

Camélia est à l'orée de sa majorité quand nous la rencontrons, mais lorsque la voie semble s'ouvrir pour elle, elle disparaît... Et revient quelques semaines après, défaite, épuisée, terrifiée; elle tente de raconter: la crise d'angoisse, la fugue, l'homme dans le métro qui lui propose de l'aider. Elle le suit, pour ne pas se suicider, dit-elle, pour être protégée. Elle ne sait pas ce qu'on a pu lui faire, lui faire faire… On l'a hébergée, nourrie, on l'a fait boire, peut-être l'a-t-on droguée, violée, l'ombre du sida plane, comment savoir? Face à un père qui ravale sa féminité à des «saloperies», Camélia oscille entre prostitution et mélancolie. Elle séduit, puis se fait déchet, double de la mère déchue, dont la présence l'habite et l'écrase. Comme sa mère, elle se perd de bière en bière, et s'en remet à l'inconnu censé la sauver. Errante comme elle, sidérée, amnésique après la crise, Camélia joue un scénario qui n'est pas le sien, elle endosse une histoire qui ne lui appartient pas.

Camélia voulait échapper à la répétition, sans trahir ceux qu'elle aimait. Aussi, mettait-elle en échec ce qu'elle semblait le plus vouloir. Camélia traînera sa détresse entre foyer, famille d'accueil, et la rue, mais ses errances, ces zones obscures qui lui font loi, ont toujours été balisées, reprises, interrogées, par la présence contenante de ses référents de milieu ouvert, dans la durée de la prise en charge. Le fil sera maintenu.

Camélia réussira à reprendre ses études, et trouvera la force de rompre avec le poids de la malédiction silencieuse qui la mène.

La crise d'adolescence: s'arracher d'une complétude infantile

Lorsque nous les rencontrons, ils sont à l'âge de la crise, celle qu'on nomme «crise d'adolescence», qui se présente, comme étape logique de toute vie.

L'adolescence est une période de la vie essentiel-

lement mouvante, une traversée mouvementée, sous l'emprise du remaniement pubertaire, et des contraintes pulsionnelles. C'est un va-et-vient, un entre-deux, entre la reviviscence du passé, et son rejet. Là où les rituels disparus encadraient ce passage, ils sont pris par un bouillonnement effervescent, un tourbillon, une épreuve brouillonne d'essais, d'erreurs, de tâtonnements, et de révoltes primaires, à la recherche de leur désir.

Être adolescent, c'est remettre en question les adultes, c'est agresser les parents et ce qu'ils ont fait de leur vie, c'est abattre ceux qu'on a le plus aimés, pour se chercher, pour se trouver, pour se prouver, se prouver à soi-même que le temps de l'enfance est passé, dépassé, trépassé.

Etre adolescent, c'est s'arracher d'une complétude infantile, pour chercher le souffle de son propre désir. C'est le temps de se dé-coller, pour décoller. C'est un passage obligé entre fidélité et trahison, entre lien et coupure, avant de se réconcilier avec son histoire.

En ce temps brûlant de reviviscence des amours et haines infantiles, entre repli narcissique et confrontation œdipienne, ils oscillent entre demande haineuse et rejet amoureux, entre pulsion d'emprise et fureur de vivre, entre fantasmes de destruction et leur revers de dépression. Sous l'emprise de la flambée pubertaire, leur violence sous-pression fait reculer le temps de la dépression.

De la toute-puissance imaginaire de l'enfant au renoncement à ses fantasmes mégalomanes, l'atterrissage est d'autant plus accidenté que les points d'accroche viennent à manquer. Quand il n'y a pas d'autre là, qui accueille, qui tienne, et

contienne, leur dérive résonne comme appel à être reconnu pour exister : un appel inconscient, maladroit et raté, parce qu'il va à l'encontre du but qu'il recherche.

Comment l'adolescent en pleine crise et en effervescence pubertaire, va-t-il pouvoir négocier avec cette part d'ombre qui le déborde et fait un retour explosif sur la scène du social ? Comment va-t-il canaliser ce qui l'excède, pour vivre avec l'autre, être introduit au lien social ?

Un raté de la crise d'adolescence

Celui par qui le scandale arrive, c'est souvent l'enfant à l'adolescence qui décharge les impasses parentales au fil de la cité. Telle une demande qui s'ignore, une question mal posée, la crise d'adolescence rate son effet, quand elle n'est pas lestée par des références porteuses de vie.

Crise qui rate son effet, mais qui, comme tout acte manqué, est un acte réussi sur le plan du message qu'il délivre, à qui sait l'entendre. Peut-être avons-nous à entendre, derrière ce ratage, un signal de détresse, à nous en faire l'adresse.
Si ce temps est celui de tous les périls, provocations, transgressions, agressions, violence gratuite, peuvent n'être qu'un avatar de la crise d'adolescence, à condition d'entendre que quelque chose se parle en eux, au travers d'eux, et de s'en faire le dépositaire.

Sans doute, faut-il alors imaginer qu'au-delà de ces troubles de la conduite, se joue une épreuve

vitale, une quête éperdue, tant ils se sentent perdus. Là où le don de vie fut menacé par l'abandon, là où l'amour fut déçu, là où le lien d'amour ne fut pas lesté par la loi qui le limite, le passage adolescent est répétition d'un enjeu de vie, voire d'existence.

Errant sans point d'appui et sans projet, sans rien, ni personne à qui s'accrocher, ils sont ballottés au gré des rencontres éphémères, et se construisent sur du vent. La vacuité du lien affectif et social laisse alors les adolescents, à la dérive, en proie aux terreurs d'abandon. Leurs pulsions débridées les débordent, de n'avoir été bordées d'interdits. On peut alors supposer que si la crise d'adolescence, étape obligée structurale et structurante, prend la forme d'une fureur sans contenu, c'est qu'ils se sentent sans contenant.

Ils ne demandent pas, mais exigent, à corps perdu, au risque de s'y perdre. Demander, c'est s'exposer à l'autre, à son caprice opaque et obscur, c'est prendre le risque d'un non, un non qui ne fait pas limite, mais qui anéantit, qui néantise. Tout interdit résonne comme abus de pouvoir, toute frustration comme agression. Ils croient pouvoir effacer leur dette aux générations passées, et réclamer leur dû. Ils ne manquent de rien – « ils ont tout », se lamentent les parents, tout ce que leurs parents n'ont pas eu. Certes, ils ne manquent de rien, sauf de l'essentiel, le lien d'amour et la loi qui le borde.

Entre caïdisme et paris stupides, ils cherchent à dénier leurs limites, pour se prouver qu'ils sont des hommes, oubliant qu'être un homme passe par la reconnaissance de ses limites. Ils tirent le fil de leur vie à la limite de la cassure. Expérience-

limite de la drogue, de l'alcool, de la vitesse, ils flirtent avec la mort, pour se prouver qu'ils sont vivants, à la recherche d'une issue de vie.

Leur escalade destructrice, autant qu'auto-destructrice témoigne, paradoxalement, de ce qui en eux veut vivre, une pulsion de vie jaillissante, au risque d'en mourir. C'est là le seul mode d'être dont ils disposent, pour se maintenir désirants. Mais à quel prix ?

François ou des dérives des « Droits de l'enfant »

François, 13 ans, conforté dans son bon droit par les services sociaux, paya très cher cette escalade. Il fut confié par le Juge des enfants à notre service dans le cadre d'une AEMO.

Son père, Robert, est issu du terroir. Garçon de ferme, partageant la paille des bêtes pour dormir à l'étable, il ne parle que le dialecte de sa région quand il arrive à 16 ans dans la capitale. Robert fréquentait peu l'école, mais les travaux de la ferme n'avaient pas de secret pour lui. Les échanges étaient réduits à leur plus simple expression. Son père faisait régner un ordre qui devait satisfaire aux besoins élémentaires de chacun. La nécessité faisait Loi.

Sa femme, pupille de l'Assistance Publique, vient aussi de la campagne. Avec leurs quatre enfants, ils survivent à six, dans 25 m², pour enfin vivre le week-end, dans une ruine achetée à crédit. Endetté, le père, chauffeur-livreur la nuit, fait des heures supplémentaires. Il dort

le jour -du moins il essaye- car la mère, sourde depuis la naissance de son dernier enfant, n'entend pas les disputes incessantes. Un matin, après une nuit de travail, le père se réveille en sursaut: deux de ses enfants se battent au cutter; il prend un manche à balai pour les séparer. N'est-ce pas ainsi qu'autrefois, il se munissait d'un bâton pour faire la loi et ramener le troupeau dans l'étable?

Le lendemain, François se plaint, auprès de l'assistante sociale de l'école que son père l'a frappé. Sans même écouter les parents, elle fait un signalement au Juge des Enfants pour mauvais traitements.

Sans avoir le temps de réaliser ce qui lui arrive, le père est menotté et placé en garde à vue. Lors du premier entretien dans notre service, nous recevrons une mère désorientée, un père brisé, et un enfant triomphant qui toise son père, avec arrogance. Celui-ci – (sur)pris en défaut, humilié, invalidé, disqualifié, chute, dans une position mélancolique. Là où il tentait d'endosser, comme il pouvait, une fonction, cet homme montré du doigt, «gardé à vue», pétrifié de honte, va être marqué d'une indignité. Depuis, c'est François qui frappe son père désemparé qui, ne sachant plus quoi faire… se laisse faire.

La mère se lamente: «comment le papa peut-il être papa, s'il ne peut plus "donner"?». "Donner"… ce qui lui a été transmis autrefois? "Donner", pour le père, c'était endosser la fonction paternelle, telle qu'il la connut: contenir les corps, les marquer d'un interdit, pour les humaniser. Mais des faits ont été

"sanctionnés", sans que soit interrogé l'acte qui les porte. Au lieu d'ouvrir une aire d'élaboration, la garde à vue l'a assigné à résidence, le frappant de paralysie, là où il était déjà sans parole, faisant de lui un père désinstitué, au point d'en inverser les places dans l'ordre généalogique: un fils fait la loi à son père, un père est à la merci du fils.

La parole du magistrat, énoncée dans un temps second, ne pourra résonner que dans l'écho traumatique d'un «je te garde à vue», un «je t'ai à l'œil», surmoïque et envahissant, empêchant de travailler autour du verbe de la paternité "donner"?

Parce que l'accusation d'un enfant a été prise à la lettre, cet enfant va être victime d'un désastre symbolique. En cautionnant la revendication de l'enfant contre son père, le dispositif social n'a-t-il pas, involontairement, cautionné du même coup, la réalisation du fantasme oedipien d'un fils contre son père?

Dans une fuite en avant, François ira au bout de son fantasme et s'y perdra, dans un cycle de violence débridée. L'assistance éducative se transformera en mesure pénale: il sera inculpé de coups et blessures, y compris, bien entendu aux «représentants de la loi» et aux «forces de l'ordre». L'hôpital psychiatrique le recevra à plusieurs reprises, en pleine crise clastique.

La transmission avait été mise en impasse, ramassée dans le désarroi de cette formulation: «Que peut faire le papa s'il ne peut plus donner?».

Ainsi délégitimés, des pères se retrouvent impuissants à faire limite à leur enfant ? Combien d'entre eux, après la blessure symbolique d'une décision de justice mal comprise, n'ont-ils pas démissionné de leur fonction ?

Est-ce dire pour autant qu'au nom du respect d'une culture d'origine et d'un ordre patriarcal ancestral, on doive cautionner les violences intra-familiales, qu'il faille fermer les yeux sur les dérives tyranniques qui prennent ici femme et enfants en otages, quand l'homme bafoué, maltraité, devient à son tour maltraitant ?

Nous sommes bien là au cœur de la problématique de notre société en mal de repères :

Côté pile, une politique démagogique des Droits de l'enfant, qui en ce temps de crise de l'autorité, crée l'enfant-roi, maître tyrannique et totalitaire des lieux, qui revendique ses droits et dénie ses devoirs, comme le plus sûr chemin qui mène à la perversion sociale.

Côté face, le bouclage ethnique et la crispation identitaire, autour d'un ordre inéluctable qui mène à l'intégrisme pervers.

Du culte de l'enfant-roi, sans autre repère que son caprice en guise de Loi, au culte de l'Origine, qui enclôt le Sujet dans un collage aux ancêtres, on reconnaît là les deux pôles du « malaise dans la civilisation ».

Entre patriarcat et effacement du père, notre écoute cherchera le passage pour faire pont entre ces deux rives sans issue, ces dérives qui emportent l'enfant vers sa perte.

De la demande du juge à la demande du jeune

Là où le passage à l'acte prend de court l'angoisse, la court-circuite, il importe, au détour du judiciaire, de se saisir ce signal, pour l'élever au rang de question. Qu'est ce qui vient à se dire hors-les-mots ?

Qu'il y ait dépit, défi ou déni de la loi, chercher la voie structurante d'une clinique dans le cadre judiciaire suppose de faire de ce passage devant un juge autre chose qu'une formalité ou qu'un passage obligé, voire autre chose qu'un rite de passage. Il faut trouver la voie pour que ces adolescents s'approprient une démarche qui les oblige, la voie pour que la contrainte judiciaire donne lieu à la demande.

Aussi, tout préalable consiste à mettre en place les conditions qui vont permettre à ceux qui nous sont confiés, de ne pas rester objets de la demande du juge, mais de s'engager dans une demande qui leur soit propre.

Là où le quotidien prend la couleur de l'échec, de la menace et de la peur, nous serons attentifs à accueillir la parole de ceux qui en sont généralement privés. Aider un adolescent au seuil de sa vie d'adulte à faire émerger la question qui le travaille, qui le travaille au corps, est ce qui guide notre approche. La démarche clinique au sein du judiciaire permet de gagner sur ce noyau obscur, sur ce trou noir de la violence qui les aspire.

On se saisira de cet événement judiciaire qui fait brèche dans le quotidien, pour mobiliser parents

et enfants dans ce moment de fragilité, afin de faire résonner leurs paroles, donner du poids à leurs drames intimes, et aux impasses de leurs relations. Des familles pour lesquelles ce sera l'occasion de se réapproprier, peut-être pour la première fois, l'histoire qui leur appartient, l'histoire dont ils sont un maillon. C'est à mettre en jeu l'histoire qui les traverse, que ces adolescents, sans foi, ni loi, peuvent se découvrir inclus dans une chaîne, inclus dans un lien, vivant autrement que dans la vibration immédiate de leur corps, mais vivant de s'étayer sur un passé à construire, pour penser leur devenir.

L'occasion leur est ainsi offerte de se poser dans leur vie, de se poser la question de leur vie, de ce qui les arrime dans leur vie, de ce qui leur arrive dans leur vie, c'est-à-dire la question de leur responsabilité dans leur destin.

Loin de reposer sur un mode d'emploi, le passage de la demande du juge à la demande du jeune implique que puisse se construire un lien de confiance, au travers d'un accompagnement éducatif et d'une écoute clinique, entre avancées et régressions, réussites et échecs. Ce qui nécessite du temps. Du temps pour comprendre la problématique familiale, du temps pour aborder ce qui fait mal, et que se travaillent les nœuds et les tensions, du temps pour que se déconstruise une affirmation violente et suicidaire, et que ces enfants en dérive se reconstruisent selon d'autres modalités.

À ce carrefour clinique du judiciaire, il importe qu'un adulte soit passeur, quand ils sont dans l'impasse, qu'un adulte tienne, tienne bon, tienne sa place, et les contienne dans leurs pulsions

destructrices, pour que leur angoisse n'éclate pas en violence.

S'ils ont à répondre de leur acte devant un Juge, au nom de la loi, ils ont aussi à répondre de leur position de Sujet de leur acte. En répondre judiciairement, mais aussi psychiquement. Répondre de son acte au nom de la loi, c'est ce qui permet de se compter Un parmi d'autres, d'être inclus dans le lien social, là où ils s'en s'excluent et en sont exclus.

Le magistrat, par son ordonnance, ouvre la possibilité d'un travail clinique, mais si la dimension clinique de la prise en charge est prévue par la procédure, elle ne peut s'exercer qu'en se dégageant de cette procédure, pour qu'il y ait du jeu, du jeu de langage, pour qu'il y ait du je. La sanction ne peut trouver sa portée structurante, qu'à s'appuyer sur ce point nodal, qui ouvre à la parole et à la mémoire, au sein d'une procédure judiciaire qui l'exclut.

Ahmet ou la transmission en impasse

Ahmet Desfossés a fugué, volé, agressé. Nous le recevons avec ses parents dans le cadre d'une mesure de Liberté Surveillée préjudicielle (avant jugement). Plusieurs rendez-vous seront nécessaires avant qu'il n'accepte de venir nous rencontrer en présence de ses parents. Mais nous maintiendrons nos exigences, pour que ce premier entretien se réalise.

Il refuse de parler à ses parents, de nous parler, « des ennemis de classe ». Il a rompu avec l'école, bannit toute activité intellectuelle qua-

lifiée de bourgeoise, les bourgeois intellectuels que sont ses parents. Il résiste ainsi à un savoir sur lui-même, qui fera retour en prise directe, pour agir sa vie.

Ahmet se prend les pieds dans l'écheveau de son histoire. Ses racines se croisent, s'emmêlent, font des nœuds qui le ligotent. Les lignes de force de l'histoire qui précéda sa naissance, sont des lignes à haute tension qui se court-circuitent, des lignes en survoltage, en surcharge affective. Pourtant, le fil logique de sa vie devrait être dans le sillage de la réussite sociale et intellectuelle de ses parents. Mais, à 14 ans, Ahmet est dans une attitude de refus massif. Il s'enfonce dans l'ornière de sa chambre dorée, dont il ne daigne sortir que pour rejoindre des compagnons d'infortune, exclus d'un système qu'il dénonce la rage au cœur. Il les rejoint dans une identification envieuse, envieuse de leur sort malheureux.

En un an, nous expliquent ses parents, il est devenu méconnaissable. Le petit garçon bien élevé et propret s'est transformé en un Ahmet débraillé et écorché vif, qui agresse de son regard noir tout ce qu'il rencontre sur son passage, pour se plaindre aussitôt des regards racistes qu'il provoque.

Sa mère, d'origine algérienne, a vécu en Algérie jusqu'à l'âge de 18 ans. Le grand-père maternel, militaire dans l'armée française, travailla en secret pour le F.L.N . Emprisonné, torturé par les militaires français, il opta pourtant – à l'indépendance – pour la nationalité française.

À son tour, la mère d'Ahmet cachera aux

Français les engagements de son père, pour la cause algérienne, tandis qu'elle cachera aux Algériens sa nationalité française. La double appartenance ne pouvait avoir cours, qui impliquait une position de traître à l'autre cause. Toujours en porte-à-faux, elle était condamnée à mener sa vie dans la duplicité. À 18 ans, elle épouse M. Desfossés issu d'une famille qui soutint autrefois l'Algérie française. Celui-ci, fasciné par l'islam, politiquement engagé, est en opposition ouverte à ses parents. Les parents d'Ahmet se lient dans une admiration partagée pour le Père de madame, élevé au rang de héros.

Ahmet est pris aujourd'hui dans les rêts d'un passé dont il ne veut rien savoir. Son espace vital se réduit à sa chambre cadenassée. Un jour sa mère, saisie par l'angoisse, forcera la serrure de cette porte fermée à clé depuis des mois, et découvrira avec stupeur des murs blancs, maculés d'une inscription rouge-sang : FLN vaincra.

Ahmet cultive les effigies d'un scénario mythifié. Bourreaux et victimes de l'histoire algérienne envahissent la scène de son fantasme. Ahmet n'en finit pas de venger l'honneur du grand-père, victime des bourreaux français. Son ombre plane, fantômatique, qui fait de son père issu d'une famille bourgeoise, le représentant des bourreaux, l'ennemi de classe.

Ahmet devra en passer d'abord par des manifestations bruyantes et explosives de cet héritage confus, avant d'accepter de le mettre en mots, des mots qui lui permettent de se détacher d'un affect de haine envahissant et massif.

Loi sociale, Loi symbolique, lien social

C'est ainsi que le juge – par son ordonnance – devient représentant d'une Loi structurante en ce qu'elle permet à des enfants en dérive de s'arrimer dans leur filiation, de se poser la question de leur responsabilité dans ce qui leur arrive, pour devenir auteurs de leur vie. Il est en place de Tiers symbolique. Autant l'absence de réponse sociale condamne l'adolescent délinquant à poursuivre sa dérive dans l'attente d'une réponse qui le nomme, autant la rencontre avec une loi aveuglément répressive, ne fait que renforcer le sentiment d'injustice et la violence dans une boucle de provocation/répression.

Car cet affrontement, ce contournement, ce détournement de la Loi, c'est aussi un appel à ce que la Loi se manifeste, non pas la loi du gendarme, mais la Loi qui pacifie, cette Loi dite symbolique qui naguère, fut en mal d'inscription.

> *Ainsi, Aimé, 16 ans, vient d'un pays dévasté par la guerre. Du haut de ses 1m90, baraqué, il tend une embuscade à Emma, 13 ans, petite et fluette. Ils sont tous deux au collège. Il lui fait savoir par ses copines qu'il a un truc à lui dire en salle de permanence, celle qui jouxte la salle des professeurs. En fait, il l'attend pour la violer. Aucun cri ne pourra sortir de la bouche d'Emma, terrorisée, aucun professeur ne bougera.*
>
> *Mis en examen, puis confié à notre service de milieu ouvert, il dira qu'il ne pouvait pas deviner que c'était interdit, que cela n'était écrit nulle part dans le règlement, et que la meilleure preuve, c'est qu'il l'avait vu faire dans un film… Comme il le dit, cela n'était écrit nulle part dans le règlement, mais surtout la Loi de l'Interdit, la Loi symbolique ne s'était inscrite nulle part en lui.*

C'est sur l'intériorisation de cette première Loi que se fonde toute construction psychique : la loi de l'Interdit de l'inceste. Cette première Loi, selon la façon dont elle sera digérée, intégrée, subjectivée, va constituer le socle des autres lois à venir, et va permettre que s'ouvre l'accès à l'altérité et au lien social. La loi sociale prend appui sur la dimension symbolique de la Loi, qui repose sur l'Interdit premier de l'inceste. En jouant sur les mots, on peut avancer que, faute d'une Loi symbolique qui sépare les corps mère/enfant, qui les dé-lie, l'enfant par le délit en appellera à la loi sociale qui tranche, pour être reconnu dans son identité. En l'absence de Loi qui fasse tiers, c'est la loi de la jungle qui fait loi à la place de la Loi: l'autre est l'ennemi public, il devient le rival qui vient respirer son oxygène, l'étouffer, bouffer son espace, le bouffer.

« Dire la loi », nommer l'Interdit du lieu du judiciaire, qualifier l'acte, le dis-qualifier juridiquement, c'est la parole inaugurale qui fait bord. Si la mise en cause est d'abord sociale, il convient de faire de cette cause, une cause psychique, celle d'un Sujet singulier. C'est à produire cette bascule de l'une à l'autre que nous pousse notre fonction.

Cependant, secteur social et psychiatrique, réunis dans leur impuissance, confondent loi sociale et Loi symbolique. Ils en appellent au judiciaire, souvent réduit à la seule parole du

juge, oubliant que le «rappel à la loi», telle une greffe rejetée, reste étranger au Sujet s'il ne se noue au sillon tracé par cette loi de l'humanité, qui introduit l'enfant à la dimension de l'autre, cette Loi que supporte la fonction paternelle: l'interdit du meurtre et de l'inceste.

Le «rappel à la loi», préconisé comme potion magique, ne suffit pas à ce que l'Interdit se subjective, s'il ne fait résonner psychiquement l'énonciation de cette Loi fondatrice du Sujet. De l'intime familial à l'inscription dans le social, le Droit prend le relais de l'interdit fondamental et codifie le lien social. Ce premier coup venu du judiciaire ne prendra sens que dans l'après-coup d'un travail psychique, faute de quoi la loi sociale sera plaquée, sans pouvoir prendre consistance, ni faire bord, sans prendre effet, et le fameux «rappel à la loi» glissera comme sur les plumes d'un canard.

Une éthique clinique dans le cadre judiciaire

Dans un océan institutionnel, où le Sujet risque d'être noyé, la rencontre clinique doit lui permettre de se poser, pour retrouver son souffle, le souffle de son désir, c'est pourquoi, trouver la position juste dans le cadre de l'institution implique d'en passer par des questions fondamentales:

- Comment être là dans une position clinique avec un jeune, à la demande d'un autre, dont la fonction est de le juger?

- Pour qui sommes-nous cliniciens? Est-on au service du juge ou au service des jeunes qui nous sont confiés, au service de leur devenir?

- Pour quelle cause travaillons-nous? La cause des adolescents, comme dirait Dolto ou bien celle du Juge ou de l'institution, la cause de la personne ou la cause de la société?

- Ces causes sont-elles complémentaires ou antinomiques?

- Cette contradiction n'est-elle qu'apparente, est-ce un point de butée, une impasse ou une passe franchissable?

- Y a-t-il un pont, un passage entre loi sociale et Loi symbolique qui rendrait structurante cette articulation de la clinique et du judiciaire?

- Quelle position occuper pour que la clinique et le judiciaire, deux espaces radicalement différents, s'articulent, se relancent, et soient structurants pour les jeunes qui nous sont confiés.

- À quelle place se trouve assigné le clinicien, quand la parole confiée est confisquée dans un écrit, pour un autre, en place de le juger? Comment écrire un rapport quand ce dernier peut être le support d'une sanction?

- Peut-on écrire sur la personne, plus qu'elle ne peut en entendre?

Telles sont quelques-unes des questions de fond qu'on ne peut esquiver si nous voulons que notre clinique, dans son articulation au judiciaire, prenne sens, pour les jeunes qui nous sont confiés,

des questions qui vont nous amener à poser une éthique de la clinique dans le cadre judiciaire. Car l'éthique qui préside à notre démarche est celle du Sujet, et non de faire de ce Sujet un objet pour un autre.

On s'appuiera sur la définition basique et pourtant fondamentale de l'éthique, que propose Alain Didier-Weill, dans son ouvrage «Les trois temps de la Loi»: l'éthique, c'est «ce qui va du côté de la vie, par rapport à ce qui va du côté de la mort».

Travailler dans le cadre de la justice, implique d'interroger notre pratique à l'intérieur de l'institution, d'interroger la pertinence de notre acte au sein d'une institution, quand son fonctionnement vient à l'encontre de l'essentiel de ce qui nous guide. C'est ainsi que Legendre évoquait le «meurtre social de la parole». Si le cadre judiciaire offre cette opportunité de travailler avec ceux, qui sans le juge, n'auraient spontanément jamais consulté, c'est à la condition de ne pas céder sur les fondements mêmes de notre clinique.

Nous ne sommes pas en service commandé, mais commandés par l'éthique qui soutient notre clinique. Nous ne sommes pas là pour le juge, mais par le juge et pour le jeune. Nous ne sommes pas au service du juge, mais au service de ceux qui, sans le juge, n'auraient jamais fait le pas de consulter.

Ni en position d'experts (la demande judiciaire), ni en position de thérapeute (la visée du psychologue), mais appelé au carrefour de ces deux orientations, le clinicien a à inventer une voie tierce, qui permet à un Sujet en devenir de se trouver, de se retrouver pour se poser les bonnes questions quant à ce qui lui arrive.

Telle est la position qui va nous permettre de conjoindre notre éthique à la clinique, dans le cadre de la justice. Telle est la position qui ouvre la voie à notre désir de travail avec des jeunes dont la particularité est d'être précisément en deçà du désir.

Logique administrative, logique judiciaire, et logique du Sujet

Nous sommes là au cœur de demandes contradictoires, de paradoxes parfois paralysants, qui nécessitent de penser notre pratique. L'acte clinique ne peut-être banalisé. Il est au-delà de la simple formalité. Il ne doit pas non plus être dramatisé, mais doit rester un moment privilégié de pause, de respiration, au-delà de la simple formalité. Le directeur de l'institution éducative devrait être garant de ce difficile équilibre. Sa position de relais entre le magistrat, et l'équipe sera déterminante pour faire lien, et ouvrir le champ des possibles. C'est ainsi qu'il devra garantir un cadre, tant compatible avec l'esprit de la loi, qu'avec l'objet de la clinique.

Il ne s'agit pas de «s'adapter» à la demande du juge, de l'institution, d'être conforme, mais d'inventer une position, une place, une pratique, qui prennent sens pour les mineurs qui nous sont confiés. Une rencontre qui sera peut-être l'unique occasion pour ces adolescents au seuil de leur vie d'adulte, de se poser la question de ce

qu'ils misent d'eux-mêmes, de ce qu'ils sont, de ce qu'ils font et surtout… défont, de ce qu'ils misent de leur Etre. Aussi importe-t-il de se positionner pour que logique administrative et logique judiciaire n'étouffent pas la logique du Sujet, le Sujet pris entre la réalité des faits et la réalité psychique, dans sa dimension inconsciente.

Tenir sa place clinique suppose de se dé-placer par rapport à la demande officielle, de subvertir le champ de la demande, de ne pas se laisser engluer dans une logique de maîtrise, qui prive le Sujet en devenir de sa parole naissante.

Au confluent de ces courants croisés que sont judiciaires, éducatifs et administratifs, la prise en charge doit savoir résister aux pressions institutionnelles qui empêchent son écoute. C'est là un exercice périlleux, qui nécessite de se démarquer du discours ambiant, car la clinique en institution a vite fait de se laisser piéger par des enjeux qui ne sont pas les siens. Toujours appelé à se caler dans le discours des autres, le clinicien cultive une position inconfortable, dé-calée, pour mieux se dégager de la demande administrative, sociale et judiciaire, qui concourent à le définir.

Le clinicien, en institution, est un funambule ; il travaille sur un fil dans un équilibre toujours instable: il se doit de garder un pied suffisamment dedans pour être reconnu, pour que sa parole fasse trace et prenne corps dans l'action éducative, mais il doit garder un pied dehors, pour garder sa faculté de surprise et d'étonnement, prêt à faire ce petit pas de côté, qui permette de penser autrement.

Entre la clinique et le judiciaire, il y a de la rencontre, du lien, mais aussi de la dé-liaison, du décollement, du non-rapport, voire une rupture des discours et un malentendu fondamental quand le juge, du côté du Pouvoir, attend du psychologue qu'il lui apporte le Savoir. C'est pourquoi, s'il est un nouage de la clinique et du judiciaire, il ne peut se soutenir que de son dé-nouement.

Le «délinquant», objet d'un savoir ou Sujet d'un devenir?

Prendre en compte un adolescent, c'est mettre en place un mode de rencontre où il se sente reconnu. Cette question – ouverte – est largement plus importante que la réponse – fermée – de l'évaluation avec un diagnostic lourd de conséquences, qui délivre un savoir objectivant sur l'autre, mais… le laisse en plan.

Aucune évaluation, expertise ou investigation ne résoudra cette question basique : comment atteindre ces adolescents qui nous fuient, nous défient ? Comment faire brèche dans leur réalité psychique compacte, inarticulée, cadenassée, pour que l'événement judiciaire fasse levier et permette que cette pathologie de la non-demande devienne appel à l'autre, dans une reconstruction du lien ?

Ajouter une pièce au dossier – dans sa froideur technique – pour éclairer le juge, sur l'objet à rééduquer (dans son intérêt, dit-on, mais en dehors de lui), va, bien entendu, à l'encontre de notre démarche, puisque le principal intéressé est exclu de ce pseudo-savoir qui le concerne, il

est l'objet d'un savoir, qui lui échappe. Ainsi découpé en rondelles investigatrices, par des techniciens spécialisés, le jeune – en question – n'a pas à se questionner. Ainsi instrumenté au service du juge, œil et oreille du magistrat, « membre » du corps judiciaire, le psychologue est appelé à observer le mineur à la loupe de ses tests. C'est là la visée réductrice et la pesanteur intrusive de l'investigation qui nient le fondement même de l'acte clinique.

On peut rappeler l'étymologie d'investigation : investigare, suivre à la trace. Après l'enquête policière, l'enquête sociale, l'enquête psychologique… Mais ce vers quoi un jeune est en quête disparaît dans le morcellement des rapports, disparaît sous l'enquête. Classer, caser, évaluer, étiqueter, objectiver le trouble, évacue la dimension de la rencontre, et fige l'autre en objet passif d'un savoir qui le manque, pour combler illusoirement le « manque-à-savoir » de celui qui est appelé à juger.

Il n'y a pas de déterminisme de la délinquance

Il n'y a pas d'entité du jeune délinquant, pas de profil-type, pas de prêt-à-porter nosographique qui lui aille comme un gant. Pas plus qu'il n'y a de déterminisme de la délinquance, il n'y a ni prévision, ni prédiction possible, aussi son dépistage précoce, comme certains l'avaient suggéré, est non seulement fallacieux, inutile, mais dangereux, en ce qu'il fixe l'enfant dans son trouble, dans ce qui le trouble. Ainsi réduit à son « trouble

de la conduite », à son instabilité, à son « hyperactivité », à sa violence, on en oublie que ces signes ne qualifient pas tout entier son auteur, mais constituent sa seule défense contre une souffrance qu'il ignore.

Ils ne répondent d'aucune pathologie classique, d'aucune structure psychique repérable, ni névrosés, ni psychotiques, ni pervers. En désespoir de cause, et par élimination, reste l'étiquette « psychopathe », qui écrase tout questionnement quant à la causalité psychique, quant à la compréhension du trouble.

Un tel diagnostic ne peut qu'en rajouter à leur position défensive contre l'angoisse et la culpabilité, et soutenir, renforcer leur retranchement subjectif. On laissera le Sujet souffrant en souffrance, une souffrance blanche qui ne peut s'éprouver comme telle, mais qui s'enkystera d'autant plus qu'elle sera déniée.

S'il est des facteurs de risque qui se déclinent entre intime et collectif, entre socius et psyché, ces risques seront d'autant plus grands que l'enfant restera livré à lui-même ou livré aux spécialistes du dépistage et de la mise en fiche. Seuls un soutien, un accompagnement, une relation ouverte sur chaque problématique, dans sa singularité, peuvent faire office de prévention.

Aussi convient-il d'être attentif à toute manifestation de souffrance psychique pour aider ces enfants et leurs parents à travailler leurs difficultés, pour les dépasser, en oubliant un diagnostic qui stigmatise et empêche que s'ouvrent d'autres expressions d'un mal-être qui cherche à se faire entendre.

Alors, plutôt que de mettre des étiquettes qui stérilisent le vif du sujet, nous avons à mobiliser ces enfants et leurs parents pour leur permettre d'ouvrir des questions, des questions qu'ils ignorent encore, qui les travaillent hors-parole, au corps à corps, qui creusent des failles, qui travaillent leurs enfants dans la violence de leur corps, quand ils ne savent pas où ils sont, d'où ils viennent, ce qu'ils veulent.

Tout-dire, Rien dire ou Bien-dire

Si une dimension de notre fonction nous amène à éclairer le juge, il convient d'oublier pendant le temps de l'écoute qu'un écrit viendra ponctuer le dire. Le rapport écrit ne peut être notre objectif premier, même (et surtout) s'il se pose en demande préliminaire, comme dans le cas de l'investigation. Le rendu compte n'est pas un but en soi, mais il est effet d'une relation, il vient de surcroît, sinon il vient obturer, parasiter toute écoute.

Céder à cette violence intrusive revient une fois de plus, à exécuter le vivant de ces enfants, pris depuis toujours dans des enjeux mortifères. Si nous intervenons à la demande du juge, pour ensuite lui témoigner du travail psychique engagé, il n'y a pas pour autant transparence, mais invention d'une écriture qui fasse transmission, qui rebondisse, qui fasse rebondir. « Éclairer » le juge n'est pas « Tout dire », cependant que l'éthique de la clinique n'exige pas le « Rien dire ». Entre secret et transparence, il s'agit de « Bien dire ».

Aussi, ceux qui connaissent l'enfant et l'accompagnent, éviteront de tomber dans l'écueil de la

transparence ou du secret. Le rapport écrit n'a d'intérêt qu'à permettre au juge de trouver la parole juste, et c'est bien là le plus difficile de notre fonction.

Si le magistrat fonctionne dans une logique de transparence des faits, si le dispositif judiciaire veut que les décisions soient prises en « toute connaissance de cause », c'est avec les zones d'ombre d'un enfant que nous travaillons. C'est pourquoi, le clinicien devra tenter un éclairage en demi-teintes ou encore en clair-obscur, car ainsi que le disait Lacan : « la vérité est toujours mi-dire », une vérité qui nécessairement porte sa part d'ombre et d'énigme. La clinique ne consiste pas à mettre le flash sur une photo sombre et floue, pour la fixer, claire et transparente, mais à amener un adolescent à s'éclairer lui-même sur les enjeux psychiques de son acte.

Les écrits figent sur le papier le profil d'un jeune en devenir, en pleine effervescence. Ces rapports nous échappent, changent de destinataires ; ils peuvent être ressortis des années plus tard dans le cadre pénal et utilisés, à notre insu, à l'encontre du prévenu ! Écrire un rapport peut mettre en danger celui sur lequel on écrit. Sa lecture, par le mineur concerné et sa famille, peut être sauvage et destructrice dans ses effets de retour, induisant un sentiment de persécution, car la transparence n'a pas que des vertus, elle peut aussi tuer.

L'écrit psychologique n'est pas là pour confisquer la parole confiée, il doit éviter de faire d'une parole vivante une lettre morte, coûte que coûte, et quoiqu'il en coûte au Sujet.

L'écrit devrait plutôt suggérer, interroger, ouvrir des pistes de réflexion plutôt que de les fermer par des certitudes diagnostiques et pronostiques.

Je citerai à titre d'exemple, le cas d'un procès en Assises mineurs. Alex, adolescent de 15 ans, était jugé pour viol avec tentative d'homicide sur une femme de 65 ans. Il avait subi plusieurs expertises et contre-expertises psychiatriques : si tous les experts avaient évoqué la fragilité de sa personnalité, ils concluaient à une structuration possible des troubles sur un mode pour les uns pervers, pour les autres, psychotique, névrotique, psychopathique, voire borderline ! Diagnostics qui auraient pu à tout jamais sceller le devenir d'un adolescent, si les contradictions évidentes n'avaient laissé une marge de liberté aux jurés et une chance à l'enfant de ne pas être définitivement identifié à l'étiquette qui l'épinglait. De quoi nous rendre modestes et prudents, dans nos écrits lourds de conséquences !

Pluridisciplinarité/interdisciplinarité

La composition de l'équipe, la formation de ses membres, les liens affectifs de rivalité ou de complicité, la dynamique du groupe ainsi formé, vont modeler et moduler la prise en charge, la faciliter ou l'empêcher. S'il est à souhaiter qu'une équipe fonctionne dans la complémentarité, la pluridisciplinarité ne suffit pas à garantir la dynamique d'un travail avec les jeunes qui nous sont confiés. La pluridisciplinarité peut n'être que formelle, statique, dans un systématisme vide de sens qui fait de l'enfant, un objet qui circule entre spécia-

listes. Telles sont ces réunions, dites de synthèse, qui saucissonnent en tranches, celui qu'on est censé aider. Ainsi en est-il d'un fonctionnement qui privilégie l'observation sur la relation, l'écrit technique sur la prise en charge.

La pluridisciplinarité est la condition nécessaire mais pas suffisante pour qu'il y ait interdisciplinarité, à savoir que les avis, les ressentis, les interprétations circulent pour venir questionner la prise en charge, au lieu d'empiler bureaucratiquement de beaux documents bien écrits, pour répondre à la commande judiciaire, comme on ouvre une série de parapluies ! Au-delà d'un travail en service commandé, nous avons à questionner la façon dont chacun s'engage en son Nom, dans le cadre de l'institution.

Si nos prises en charge s'enrichissent des avancées théoriques de ceux qui nous ont précédés, si nous nous appuyons sur notre savoir, c'est aussi avec notre non-savoir que nous travaillons : avec ce que nous sommes, ce que nous avons vécu, ce que nous ressentons, avec notre structure psychique, nos expériences, notre désir, à condition de ne pas en faire vérité, mais support à interroger, à confronter aux autres regards. L'interdisciplinarité n'existe que dans une dynamique qui lie les membres de l'équipe.

Travailler ensemble, ce n'est ni se fondre dans le bain consensuel, ni entrer en guerre dans une inflation de rivalité paranoïaque. L'inter-disciplinarité, c'est à la fois un enrichissement et un renoncement, c'est s'ouvrir à une autre logique que la sienne, mettre en doute ses propres certitudes, et dans le doute, ne plus être dans la solitude, trouver ensemble des points de rebonds.

C'est oublier nos réponses pour faire circuler nos questions, travailler nos différences, trouver la voie à partir de ces différences, confronter nos écoutes, comme nos points aveugles et parier sur une dialectique possible.

Cette mise en œuvre d'un fonctionnement vivant en passe par une prise en charge qui évite le morcellement. Ainsi, le premier entretien inaugural réunira parents, enfant et intervenants. Ce cadre officiel permettra de nous présenter, présenter ce qui nous lie au juge, comme aussi ce qui nous en différencie. Il s'agira d'accueillir les premières associations autour de l'événement judiciaire, de les solliciter. Ce sera aussi l'occasion de remémorations douloureuses, de trajets de vie souvent ignorés des enfants, qui plongent leurs racines dans ce terreau aride. On entendra ce qui circule entre parents et enfants, ce qui fait symptôme, ce qui fait butée.

À l'issue de ce temps privilégié et partagé, viendra le temps de confronter nos écoutes, nos interprétations, mais aussi notre surdité, nos points aveugles, le temps d'interroger notre place dans la suite de la prise en charge, de la moduler, sans systématisme.

Avoir été ainsi présents ensemble, en ce temps fondamental du premier entretien, va permettre de repérer les grandes lignes de la problématique familiale et ses tensions. Mais aussi d'intervenir au cours de la mesure, à tout moment, selon les circonstances, si nécessaire, avec les parents, avec l'enfant, à la demande de l'équipe, du jeune, de la famille, de faire tiers, d'être un recours ultérieur, hors d'une procédure systématique, instituée et plaquée.

Pourtant, rien n'est jamais acquis, et il faut toujours lutter pour que ce dispositif ne se réduise pas à un rituel, à une coquille vide, qui dans la routine va perdre son tranchant. C'est une lutte quotidienne contre un convivial ronron d'équipe, auquel on aurait parfois envie de se laisser aller. C'est à ce prix, qu'on peut rester vivant, en éveil, pour entendre le Sujet singulier au-delà du stéréotype, et capable d'introduire la petite étincelle qui dé-prend des idées reçues et de la routine, la routine qui réduit tout à du même, du déjà vu, du déjà connu.

Entre nouveaux dispositifs et dispositions nouvelles

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

L'immédiat après-guerre avait modifié la législation de façon à ce que l'éducatif ait la primauté sur le répressif. Loin d'être simple ajout au dispositif, l'introduction des psychologues dans le cadre de la justice des mineurs induisait un déplacement de la réponse à un acte délinquant, sur la position subjective de son auteur. La justice des mineurs prenait ses distances avec le « surveiller et punir », alors en vigueur.

Un tel renversement conceptuel permit en son temps de faire basculer la prise en charge des délinquants, de la sanction-répression à la rééducation, puis de la rééducation à la prise en compte du Sujet dans la mise en œuvre éduca-

tive, au carrefour de la clinique et du judiciaire : c'était reconnaître entre un Sujet et son comportement, la part de l'ombre, celle de l'inconscient. Dès lors, le modèle d'une rééducation suivant un système d'enfermement, d'isolement, de conditionnement avait vécu.

Du moins, le croyait-on, jusqu'à ce que la pression sociale ne vienne renverser l'esprit de ces prises en charge, mettant les équipes en position d'endosser le poids d'orientations qui écrasent leur fonction.

Au caractère massif et spectaculaire de la délinquance des mineurs aujourd'hui, se fait écho un discours-panique, qui feint de trouver le remède, serait-il emplâtre sur une jambe de bois : écartons, enfermons, neuroleptisons, mais cachons donc ces enfants que nous ne saurions voir, ces enfants qui sont les nôtres, ceux que le malaise dans la civilisation a engendrés.

On banalise l'enfermement, et on fabrique de l'exclusion. En pénalisant les populations les plus fragilisées, il semblerait bien que le projet de société soit à bout de souffle, pour ne viser que le court terme, et ne proposer en bout de chaîne, que de dresser des murs pour enfants à dresser ?[2]

Avec la logique sécuritaire, entre dispositions nouvelles et dispositifs nouveaux, c'est un passé qu'on pensait révolu, qui reflue. Après les colonies pénitentiaires, les maisons de corrections, les gros internats qui regroupaient les enfants les plus difficiles et engendraient fugues, caïdisme et

2. « Lettre Ouverte aux politiques et à ceux qui les relaient », www.yapaka.be

relations sado-masochistes, les actuels centres fermés pour mineurs fleurissent sous des sigles divers, toilettés au goût du jour, pour mieux faire oublier que tout lieu clos, tel une cocotte-minute, explose sous pression, que tout lieu de contention est territoire de non-droit, qui alimente une boucle sans fin de violence psychique et physique, de provocations/humiliations. Ou comment engendrer la violence, là où on est censé la traiter ?

Sous l'emprise du discours de la peur, les institutions enferment les équipes dans une logique d'auxiliaire de justice. Les prises en charge éducatives glissent du côté du contrôle, de la menace et de la contrainte, tandis que la fonction du psychologue se trouve rabattue à faire de l'abattage investigateur. Dans un contexte de contrôles, pointages, obligations, interdictions, dont le non-respect annonce l'escalade répressive jusqu'à la prison, comment, dans un tel maillage répressif, un adolescent peut-il risquer sa parole ? Bien sûr, nous objectera-t-on, il faut bien arrêter cette escalade, quand ces enfants nous échappent et drainent la peur, mais faut-il pour autant nier l'expérience acquise qui assurait la primauté de l'éducatif sur le répressif pour la retourner en son contraire ?

N'y aurait-t-il donc pas d'autres réponses à la pression de la violence, que la violence de la seule ré-pression ? Faudrait-il donc « mettre au pas » toute une jeunesse désoeuvrée, quand l'enjeu de la vie est de « prendre pied », en s'enracinant dans un monde habité de liens, en s'arrimant à un monde de langage, de mémoire et de projets.

Dressage et redressement

En ces temps bouleversés, où domine l'idéologie du redressement éducatif, et du dressage comportementaliste, on voudrait faire l'économie du lien de confiance, préliminaire et support de toute dynamique relationnelle. Dresser, conditionner, mesurer, quantifier, évaluer, ficher, tels sont les noms d'une entreprise déshumanisante, qui voudrait pouvoir réduire l'homme à ses comportements, et faire de lui un « objet explicable et programmable », comme l'énonce Alain Supiot.

À coups d'investigations et d'expertises, on préfère évacuer le transfert pour mieux stériliser la prise en charge de toute résonance psychique. Programmer et ne plus s'interroger, mettre en œuvre des procédures repérables, évaluables, qui dispensent de penser, tel serait le paradoxe d'une justice des mineurs qui privilégierait la gestion technocratique d'objets, au détriment de sujets vivants, détruisant ainsi le fondement même de l'acte qu'elle promeut.

À ce qui, de n'avoir pu être mis en parole, réapparaît dans le comportement, on oppose non seulement camisole chimique, camisole physique (les prisons pour mineurs), mais aussi camisole psychique : ainsi en est-il de la vogue des thérapies cognitives et comportementales, les TCC, modèle sans reste qui, en niant la dimension de l'inconscient, nie la dimension humaine, selon un projet réducteur et zoophile qui voudrait débarrasser l'homme de ses scories affectives. Aucune grille, aucune classification, aucun projet gestionnaire et technocratique ne

remplacera la richesse pédagogique avec ses doutes, et ses incertitudes, car l'homme n'est pas une machine qu'il suffirait de bien nettoyer et huiler pour que la mécanique psychique se répare !

Là où nous sommes confrontés à une clinique de l'effondrement social, on oublie qu'en coupant ces enfants de leur histoire, pour mieux les redresser, la crise adolescente sera d'autant plus livrée à l'affolement des pulsions. On oublie que la désorganisation psychique est croissante de ne plus être lestée d'identification structurante, que plus la désintégration des liens livre ces enfants à l'emprise des identifications de masse, plus il devient urgent que s'inscrivent les repères subjectifs nécessaires à leur devenir. On oublie que plus ils errent dans la confusion de leurs repères, plus les conduites à risques sont massives.

Au travers d'un tissu social plein de trous, à la trame élimée, ils souffrent de n'avoir jamais pu se poser dans une relation fiable, toujours rejetés avant de s'arrimer, toujours renvoyés vers un ailleurs plus « adapté », un ailleurs mythique, qui préserve la bonne conscience de chacun. Ils naviguent entre prison et hôpital, justice et psychiatrie. Ils écument et épuisent familles d'accueil, centres de jour, centres de détention, passant de lieux de vie ouverts en unités d'éducation renforcées et fermées. Ainsi confirmés et confinés dans leur vécu de rejet et d'abandon, dégagés de leur dette, ils seront confortés dans l'idée qu'ils ne doivent rien à personne, parce qu'ils ne sont rien pour quiconque.

La clinique ne peut se mettre en fiche

Les nouvelles méthodes de gestion publique s'appliquent à normaliser, à formater les pratiques, les pensées et les comportements, selon des «recommandations de bonnes pratiques professionnelles». Avec la LOLF, loi organique relative aux lois des finances, les budgets sont ainsi alloués aux équipes les plus conformes au projet des gestionnaires, selon des contrats d'objectifs définis par les administrations centrales.

À vouloir ainsi mettre la clinique au rythme de l'administratif, à son pas cadencé, on fabrique des techniques d'éradication de la singularité (celle de nos «clients», mais aussi celle des professionnels), pour mieux araser ce qui échappe à la conformité. Au travers de la normalisation d'un acte, stérilisé et donc stérile, qui -de clinique- n'aurait plus que le nom, c'est l'insaisissable du Sujet que la logique gestionnaire s'emploie à étouffer. La clinique fait mauvais ménage avec un mode d'emploi, car elle a précisément cette fonction d'ouverture, qui s'appuie sur une rencontre singulière.

Aussi est-il de notre responsabilité de veiller à ce que les nouvelles dispositions, liées à la gestion socio-judiciaire de la délinquance qui prévaut actuellement, ne pervertissent pas le «capital-confiance» que nous nous évertuons à mettre en place, comme condition sine qua non de notre impact relationnel.

En effet, plutôt qu'agent de probation, investigateur ou contrôleur, plutôt que de réduire notre

travail à une commande d'évaluation, c'est à construire l'identité de ces jeunes en crise, que nous nous employons.

C'est pourquoi, face à la mise en place de protocoles, procédures, référentiels, nous soutiendrons ici que l'objet de notre travail auprès des jeunes et de leur famille, en passe par la mise en œuvre d'un dispositif d'écoute, de confiance, et d'accompagnement, comme préliminaire à toute prise en charge.

Ne pas se laisser prendre par la routine, par le déjà connu, par le conforme, mais se laisser surprendre, se laisser appeler par la petite différence, qui fait toute la différence, voilà qui fait le socle de la position clinique. Entendre l'inaudible, se méfier de trop de clarté, et d'évidence, se garder de l'illusion de la transparence à portée de savoir, tel est ce qui supporte la posture clinique dans l'institution, en tant qu'elle subvertit toute logique de maîtrise, et met à mal l'idéal de programmation, car nul n'est maître en sa demeure psychique.

Fahrida, victime ou agresseur ?

Nous recevons Fahrida à la demande du juge, pour une mesure d'AEMO, suite à un banal absentéisme scolaire. Renvoyée de son collège, elle refusera catégoriquement de rejoindre le nouvel établissement où elle est affectée. Sa seule exigence : être réintégrée ; elle en fait un point d'honneur. Point à la ligne. Nous n'en saurons guère plus, devant le silence qu'elle imposera à sa mère, réfugiée dans son statut de femme passive, et abandonnée.

En effet, nous apprendrons par sa mère que le père refusa la naissance d'une fille et exigea d'elle l'abandon de l'enfant ou le divorce. Elle vint se réfugier en France, avec Fahrida. La petite fille fut une enfant précoce, remarquée tant pour son intelligence, sa maturité, sa détermination… que son indiscipline. Elle n'a que 13 ans et demi, et, à l'opposé de sa mère-victime, elle porte son adolescence avec l'assurance d'une femme assurée.

Son insistance à vouloir être réintégrée au sein de son collège, nous ne la comprendrons qu'après avoir recoupé certains de ses propos énigmatiques avec celui d'un adolescent, inculpé dans un viol collectif. Fahrida en était la victime, mais refusait d'en faire état. Si sa mère était victime, elle ne le serait pas.

Cette jeune fille insoumise et rebelle, qui avait à cœur de ne jamais se «dégonfler» – pour utiliser une métaphore phallique – avait été «invitée» sous la menace d'un pittbull, à suivre des collégiens de sa classe, dans une cave: face au chien dressé pour mordre, elle y perdit sa virginité. De cet acte déshumanisant, elle n'avait dit mot à personne. Elle vivra le traumatisme dans le clivage «ça ne m'a rien fait, ce n'est pas grave», mais déplacera la blessure en exigeant réparation du préjudice subi, le seul qu'elle puisse reconnaître: être réintégrée.
L'Éducation nationale, dans son refus de la prendre en compte, de prendre en compte son bon droit, en déniant le préjudice subi, réactivera le traumatisme premier, l'atteinte existentielle dont elle fut l'objet: l'injonction paternelle à disparaître parce que fille. Alors,

elle disparaîtra réellement dans la nature, et nous n'aurons de contacts que lors de ses interpellations. À chaque occasion, elle en profitera pour s'enquérir de sa réintégration scolaire. Elle s'enfoncera dans la longue descente aux enfers de la prostitution, du racket, des agressions à l'arme blanche. Maintenant, les hommes, c'est elle qui allait les baiser, et leur rendre la monnaie de leur pièce. Entre prostitution et mysticisme, elle affirmera l'inanité de la justice des hommes, et s'en remettra au seul Père qui vaille, Dieu le Père, Père sauveur et vengeur, garant de son existence.

La dette du premier homme à son égard – son Père – resterait à vie impayée, aussi Fahrida ne pouvait-elle habiter subjectivement sa position de fille, ni par conséquent celle de femme. À défaut d'un Père qui la nomme et l'inscrive au fil des générations, c'est en recourant à Allah, tenant-lieu de Nom-du-Père, qu'elle maintiendra son intégrité psychique. Seul le Nom-de-Dieu, pouvait l'inscrire parmi les hommes.

Parce que née fille, son entrée dans la vie, puis dans sa vie de femme, se fit sous le signe de la mort, de la mort du désir. Par la double répétition traumatique, le viol, puis le renvoi, lui révèleront, dans un après-coup, la portée hémorragique du premier trauma hors représentation.

Fahrida, dans le refus de la position de victime, féminine en diable jusqu'au bout de ses ongles-griffes rouges-sang, ne pourra plus dès lors s'afficher que protégée par une armure phallique, une armature phallique qui la pré-

serve des risques du Féminin. «Je m'en bats les couilles» sera son expression favorite.

La mesure d'AEMO se transforma en mesure pénale, mais l'important fut que la prise en charge se maintienne au long cours par le même service, avec les mêmes référents. Quel que soit le type de mesure, les jeunes en question, victimes ou agresseurs, ont à se débattre avec ce qui les embarrasse et c'est cet embarras voire cette impasse, qui doit se traiter dans la continuité d'un lien.

L'articulation de la clinique et du judiciaire : un enjeu de vie

Ne pas céder à la tentation sécuritaire, n'est pas faire preuve de naïveté, comme les zélateurs des méthodes fortes et expéditives le prétendent, avec un sourire narquois. Loin de la partition manichéenne qui «angélise» l'enfant-victime, pour mieux «diaboliser» l'enfant-auteur, nous défendrons l'idée que les enfants en danger et les enfants dangereux sont souvent les mêmes, à des stades différents de leur vie. Entre dommages subis, et reversion en violence agie, chacun se structure et se défend comme il peut, c'est pourquoi, au même titre que les enfants en danger, les enfants dangereux ont droit à cette prise en compte clinique.

Telle une perche tendue à leur dérive, notre projet consiste à les tirer vers la rive, à «tirer des bords» qui les mette à l'abri de l'œil du cyclone qui les aspire, à remettre en circuit une histoire en

partage, une histoire vivante revisitée, qu'ils puissent s'approprier au lieu d'en être possédés. Ainsi se saisit-on de ce reflux dans l'actuel, pour reconstruire l'inactuel qui les agit et les agite.

Nous œuvrons pour que l'adolescent ne reste pas objet passif de la justice, mais devienne Sujet actif de son histoire, qu'il se sache partie prenante de son devenir. C'est à ce prix que nous pourrons nous faire passeur, passeur de loi sociale qui s'étaye sur la Loi symbolique, et non régulateur social qui se réfère à la norme.

Là où la logique gestionnaire et normative de l'institution tend à engloutir la dimension de l'humain, là où l'on croit pouvoir redresser les comportements en faisant l'économie du travail d'élaboration psychique, là où l'étau de la répression se serre, et enserre l'éthique de la clinique, nous avons à soutenir que la clinique ne peut s'assujettir à la norme qui dédouane de toute responsabilité éthique.

Garantir la dimension subversive de la clinique, contre la volonté actuelle de l'encager, de «l'engriller», c'est prendre conscience qu'il y a là un enjeu de société qui en appelle à l'homme, comme être de langage, et être de désir. C'est refuser d'objectiver, dans la transparence, l'inobjectivable de l'Homme, qu'on cherche à réduire à du quantifiable, du programmable et du reproductible. Mettre au travail la cause du Sujet, c'est mettre au travail la cause de l'Humain, contre un projet comportementaliste et zoologique.

Si le nouage de la clinique et du judiciaire autour de la Loi peut être structurant, il ne peut se prévaloir que d'un enjeu de vie. Mais il peut aussi se

transformer en nœud coulant, à faire couler le Sujet naissant.

Soutenir de notre désir ceux qui n'en ont pas ou plus… ou pas encore, implique que nous-mêmes ne cédions pas sur notre désir clinique.

Sans doute est-ce la condition pour qu'un jeune se déleste du poids du désespoir collectif, pour nourrir un espoir singulier, et trouve le passage, dès lors rendu possible.

Bibliographie

- Françoise Dolto : «*Séminaire de psychanalyse d'enfant*», Le Seuil, 1982
- Alain Ehrenberg : «*La fatigue d'être soi*», Odile Jacob, 1998
- Danièle Epstein : «*Sans foi, ni loi : la violence des jeunes en question*», in Psychologie clinique, n°2. L'Harmattan 1996
- Danièle Epstein : «*Du traitement social de l'abus sexuel*», in La Lettre du Grape, n° 33, Septembre 98, Eres
- Danièle Epstein : «*Il n'y a de féminin qu'après-coup*», in «Le féminin, un concept adolescent» sous la direction de Serge Lesourd, Eres, 2001
- Danièle Epstein : «*Clinique et judiciaire : quelle Loi ?*», in Che Vuoï, n°25, L'Harmattan, 2006
- Michel Foucault : «*Surveiller et punir*» Gallimard 1993
- Sigmund Freud : «*Malaise dans la civilisation*» Puf, 1992
- Jacques Hassoun : «*Actualités d'un malaise*», Eres, 1999
- Pierre Kammerer : «*Adolescents dans la violence*», Gallimard, 2000
- Jacques Lacan : Livre X : «*L'Angoisse*», Le Seuil, 2004
- Jean-Pierre Lebrun : «*Un monde sans limites*», Eres, 1997
- Pierre Legendre : «*La fabrique de l'homme occidental*», Les mille et unes nuits, 1996
- Pierre legendre : «*Le crime du caporal Lortie*», Fayard, 1989
- Serge Lesourd : «*Violente adolescence. Pulsions du corps et contrainte sociale*», Eres 1998
- Maud Mannoni : «*Le premier rendez-vous avec le psychanalyste*», Gallimard, 1988
- Maud Mannoni : «*L'enfant, sa "maladie" et les autres*», Le seuil, 1967
- Maud Mannoni : «*Éducation impossible*», Le Seuil, 1973
- Charles Melman : «*L'homme sans gravité*», Denoël, 2002
- Alain Didier-Weill : «*Les trois temps de la loi*», Le seuil, 1995
- Donald Winnicott : «*La crainte de l'effondrement et autres situations cliniques*», Gallimard, 2000
- Nathalie Zaltzman : «*De la guérison psychanalytique*», PUF, 1999

Prenons le temps de travailler ensemble.

La prévention de la maltraitance est essentiellement menée au quotidien par les intervenants. En appui, la Cellule de coordination de l'aide aux victimes de maltraitance a pour mission de soutenir ce travail à deux niveaux. D'une part, un programme à l'attention des professionnels propose des publications (livrets Temps d'arrêt), conférences, formations pluridisciplinaires et mise à disposition d'outils (magazine Yapaka). D'autre part, des actions de sensibilisation visent le grand public (campagne Yapaka : spot tv et radio, magazine, autocollant, carte postale, livre pour enfant…).

L'ensemble de ce programme de prévention de la maltraitance est le fruit de la collaboration entre plusieurs administrations (Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique, Direction Générale de l'Aide à la jeunesse, Direction générale de la santé et ONE). Diverses associations (Ligue des familles, services de santé mentale, plannings familiaux…) y participent également pour l'un ou l'autre aspect.

Se refusant aux messages d'exclusion, toute la ligne du programme veut envisager la maltraitance comme issue de situations de souffrance et de difficulté plutôt que de malveillance ou de perversion… Dès lors, elle poursuit comme objectifs de redonner confiance aux parents, les encourager, les inviter à s'appuyer sur la famille, les amis… et leur rappeler que, si nécessaire, des professionnels sont à leur disposition pour les écouter, les aider dans leur rôle de parents.

Les parents sont également invités à appréhender le décalage qu'il peut exister entre leur monde et celui de leurs enfants. En prendre conscience, marquer un temps d'arrêt, trouver des manières de prendre du recul et de partager ses questions est déjà une première étape pour éviter de basculer vers une situation de maltraitance.

La thématique est à chaque fois reprise dans son contexte et s'appuie sur la confiance dans les intervenants et dans les adultes chargés du bien-être de l'enfant. Plutôt que de se focaliser sur la maltraitance, il s'agit de promouvoir la « bienveillance », la construction du lien au sein de la famille et dans l'espace social : tissage permanent où chacun – parent, professionnel ou citoyen – a un rôle à jouer.

Ce livret ainsi que tous les documents du programme sont disponibles sur le site Internet :

yapaka.be

Temps d'Arrêt :

Une collection de textes courts dans le domaine de la petite enfance. Une invitation à marquer une pause dans la course du quotidien, à partager des lectures en équipe, à prolonger la réflexion par d'autres textes…

Déjà paru

- L'aide aux enfants victimes de maltraitance – Guide à l'usage des intervenants auprès des enfants et adolescents. Collectif.
- Avatars et désarrois de l'enfant-roi. Laurence Gavarini, Jean-Pierre Lebrun et Françoise Petitot.*
- Confidentialité et secret professionnel : enjeux pour une société démocratique. Edwige Barthélemi, Claire Meersseman et Jean-François Servais.*
- Prévenir les troubles de la relation autour de la naissance. Reine Vander Linden et Luc Roegiers.*
- Procès Dutroux ; Penser l'émotion. Vincent Magos (dir).
- Handicap et maltraitance. Nadine Clerebaut, Véronique Poncelet et Violaine Van Cutsem.*
- Malaise dans la protection de l'enfance : La violence des intervenants. Catherine Marneffe.*
- Maltraitance et cultures. Ali Aouattah, Georges Devereux, Christian Dubois, Kouakou Kouassi, Patrick Lurquin, Vincent Magos, Marie-Rose Moro.
- Le délinquant sexuel – enjeux cliniques et sociétaux. Francis Martens, André Ciavaldini, Roland Coutanceau, Loïc Wacqant.
- Ces désirs qui nous font honte. Désirer, souhaiter, agir : le risque de la confusion. Serge Tisseron.*
- Engagement, décision et acte dans le travail avec les familles. Yves Cartuyvels, Françoise Collin, Jean-Pierre Lebrun, Jean De Munck, Jean-Paul Mugnier, Marie-Jean Sauret.
- Le professionnel, les parents et l'enfant face au remue-ménage de la séparation conjugale. Geneviève Monnoye avec la participation de Bénédicte Gennart, Philippe Kinoo Patricia Laloire, Françoise Mulkay, Gaëlle Renault.*
- L'enfant face aux médias. Quelle responsabilité sociale et familiale ? Dominique Ottavi, Dany-Robert Dufour.*
- Voyage à travers la honte. Serge Tisseron.*
- L'avenir de la haine. Jean-Pierre Lebrun.*
- Des dinosaures au pays du Net. Pascale Gustin.*
- L'enfant hyperactif, son développement et la prédiction de la délinquance : qu'en penser aujourd'hui ? Pierre Delion.
- Choux, cigognes, « zizi sexuel », sexe des anges… Parler sexe avec les enfants ? Martine Gayda, Monique Meyfroet, Reine Vander Linden, Francis Martens – avant-propos de Catherine Marneffe.*
- Le traumatisme Psychique. François Lebigot.

*Épuisés mais disponibles sur www.yapaka.be